



Chroniques de la MRC

La Commission du développement social et économique

MOT DU PRÉFET

Depuis septembre 2005, la MRC de Portneuf bénéficie d'un service de transport collectif. Ce service permet d'utiliser les places libres des autobus scolaires et adaptés ainsi que des véhicules privés et de les mettre à la disposition de la population.

Plusieurs trajets sont possibles et toutes les raisons sont bonnes pour y adhérer. Que ce soit pour un rendez-vous de santé, des visites familiales, le travail, les loisirs, les études ou des rencontres de tout genre, les gens de la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) sauront vous trouver une façon de vous déplacer. La corporation offre aussi un service gratuit d'arrimage en covoiturage. Tenant compte du prix élevé de l'essence et de la place de plus en plus importante que nous accordons à l'environnement, le transport collectif est sans aucun doute la voie que nous devons emprunter dans l'avenir.

Pour plusieurs de nos concitoyens, cette initiative permet de contrer l'exode des jeunes, de briser l'isolement des gens en région, de soutenir les familles dans le besoin et de faciliter l'accès au marché du travail. Ainsi, plusieurs personnes utilisent actuellement le service de covoiturage afin de se rendre au lieu de travail et dans les différents lieux d'enseignement. De plus, les jeunes qui n'ont pas les moyens de disposer d'un véhicule peuvent tout de même envisager un travail à l'extérieur, sans pour autant quitter la région de Portneuf.

Pour certains, l'idée de prendre l'autobus avec des jeunes ou des inconnus est inquiétante. Par contre, lorsque vous aurez fait l'essai de ce service une première fois, vous regretterez de ne pas avoir tenté l'expérience plus tôt. C'est simple d'utilisation, l'inscription est gratuite et le coût des billets (4\$ pour un aller simple) convient à tous les budgets.

Alors, si vous avez besoin de vous déplacer, n'hésitez pas à vous informer concernant les services et les trajets offerts par la Corporation de transport régional de Portneuf. Vous pouvez les rejoindre aux numéros suivants, soit le 329-3686 ou le 1 877 329-3686. Bonne promenade!

Michel Matte, préfet

La MRC de Portneuf s'est dotée, en décembre 2005, de quatre commissions permanentes visant à assurer son fonctionnement et à faciliter la prise de décision dans les domaines d'intervention suivants : aménagement et développement du territoire, développement social et économique, environnement et administration. À l'intérieur de la chronique d'aujourd'hui, nous traitons de la Commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf.

Ce groupe de travail a comme principale fonction d'étudier tout sujet déterminé par le conseil de la MRC susceptible de concerner son champ d'intervention. Plus particulièrement, cette commission est mandatée pour fournir aux élus des avis sur les questions liées aux grands enjeux du développement social et économique du milieu portneuvois, en l'occurrence l'éducation, la main-d'œuvre, le patrimoine et le tourisme, la santé et les services sociaux, la famille, les communications, l'industrie et le commerce. La commission peut également formuler à la MRC des recommandations relativement aux services à caractère régional, au pacte rural, de même qu'à l'égard de la promotion du territoire pour y favoriser la diversification de l'économie.

La région de Portneuf constitue un territoire partagé qui réunit des groupes, des personnes et des organisations. La commission considère l'exercice de concertation comme étant un élément fondamental de sa démarche. À ce titre, la commission peut être amenée, dans le cadre de ses travaux, à entendre des personnes ou des groupes tels des intervenants communautaires, des

représentants de ministères ou d'organismes gouvernementaux, de corporations publiques et parapubliques, d'entreprises privées ou encore de tout autre milieu préoccupé par le développement économique et les affaires sociales dans la région de Portneuf. En regard des différents sujets susceptibles d'être portés à son attention, la commission doit au terme de ses travaux produire un rapport faisant part de ses positions et de ses solutions au conseil de la MRC dans le but de réaliser des actions concertées ou de résoudre des problématiques particulières.

La Commission du développement social et économique est composée de cinq membres qui sont nommés par le conseil de la MRC de Portneuf. Les commissaires sont M. Denis Racine, président de la commission (maire de la ville de Lac-Sergent), M. Michel Matte (préfet de la MRC de Portneuf et maire de la ville de Saint-Marc-des-Carières), Mme Jeanne Noreau (maire de la ville de Cap-Santé), M. Jean Poirier (maire de la ville de Saint-Basile) et M. Pierre de Savoye (maire de la ville de Portneuf.) La durée du mandat des commissaires est fixée à deux ans.

La Commission du développement social et économique réalise des mandats qui lui sont confiés par le conseil de la MRC. Elle se veut un groupe de travail dont la tâche est de fournir les meilleurs éléments de connaissance possibles aux élus afin d'éclairer ces derniers lors de la prise de décision.

Denis Racine, président
Commission du développement social et économique

Saviez-vous que?

La prochaine assemblée publique du conseil de la MRC se tiendra le 15 août 2007 à 20h00.